Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID: 016-211600648-20230926-202339-DF

MAIRIE de BRIGUEUIL CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents: 11 Procurations: 02

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2023

PRESENTS: Mmes et M. ROUGIER R., GROS B., DESCOURVIERES R., Votants: 13 OZENNE N., ROCHE D., BEAULIEU CI., ROCHER Ch., LAVAUZELLE I.,

TERNET C., COUTANT M., GUENE F.

Pour: 13 Contre: 00 Abst./Blancs/Nuls:00

ABSENTS: M. JOULIA G., Mme FREMERY Cl., Mme GOURSAUD Ch.,

(excusés).

Mme TERNET Carole a été élue secrétaire de séance.

Affiché le : 28 septembre 2023

M. JOULIA Guillaume a donné procuration à M. DESCOURVIERES Roger. Mme FREMERY Claire a donné procuration à M. ROCHE Dominique.

OBJET : Avis sur acquisition d'un lot de 5 parcelles appartenant à la succession vacante de Monsieur **BOINEAU Georges**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du mail recu le 15/09/2023 de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Dordogne - Pôle de Gestion des Patrimoines Privés située à Périgueux.

Le Service du Domaine met en vente, sur appel d'offres, différentes parcelles de bois / terre / pré, réparties en 4 lots, et dépendant de la succession vacante de M. BOINEAU Georges.

Le lot 4 comprend l'ensemble des parcelles suivantes :

- G n° 709 : 2 402 m2 (nature : terre)

- G n° 710 : 2 590 m2 (nature : terre)

- G n° 712 : 6 280 m2 (nature : pré)

- G n° 713 : 7 130 m2 (nature : pré) - G n° 717 : 8 580 m2 (nature : pré)

TOTAL = 26 982 m2 (2ha 69a 82ca)

Ces parcelles sont situées à « Puyjaufré » (route de Montrollet), et sont attenantes au city-stade. Etant donné que ces parcelles sont attenantes à des parcelles communales, Monsieur le Maire propose de les acquérir, en vue d'éventuels projets communaux à proximité des équipements sportifs déjà existants.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal quant à l'acquisition de ces différentes parcelles composant le lot 4.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- à l'unanimité, par vote à main levée,
- décide d'acquérir, auprès du Service du Domaine, dans le cadre de la succession vacante de Monsieur BOINEAU Georges, les parcelles G n° 709-710-712-713 et 717 composant le lot 4, et situées au lieudit « Puyjaufré » à Brigueuil, à proximité du stade municipal,
- accepte d'acquérir ce lot de parcelles au prix de 500, 00 € (cing cents euros).
- précise que l'offre écrite d'achat sera adressée à la Direction Départementale des Finances Publiques de la Dordogne - Pôle Gestion Publique - Gestion des Patrimoines Privés - 15, rue du 26ème Régiment d'Infanterie -CS 61000 - 24 053 PERIGUEUX CEDEX,
- désigne Maître Cécile RIFFAUD, Notaire à ROCHECHOUART 87 600 3, Boulevard Gay Lussac, pour l'établissement des actes d'acquisition, dans le cas où l'offre d'achat sera retenue,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette transaction.

Un plan est annexé à la présente délibération.

Le Maire. Robert ROUGIER

BA

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. A BRIGUEUIL le 28 septembre 2023

